La Pinatelle Sud - VTT N°4

CHALINARGUES - CHAVAGNAC

Durée : 3h00
Vae : 1h40

Longueur : 21 km

Balisage :

▼ 1063 m ▲ 1232 m

Dénivelé : + 370 m

Assez difficile
Vae assez facile

+/- 170 Watts

Ce parcours invite à découvrir la majestueuse forêt de la Pinatelle. Trait d'union entre le Cézallier et les Monts du Cantal, ce site abrite de nombreux trésors architecturaux tels que les bourgs de Chalinargues ou de Chavagnac ; ainsi qu'une flore et une faune exceptonnelles.
A bien des égards, le VTT est le moyen de découverte le plus approprié pour apprécier les différents milieux naturels qui composent ce massif forestier.

Traversée de pâtures et de propriétés privées, chiens interdits même tenus en laisse.

Itinéraire non praticable de novembre à avril : enneigement.

Topo-guide de référence :
Le Cézallier Cantalien
Office de tourisme Hautes Terres Tourisme
www.hautesterrestourisme.fr

Création et entretien du circuit :
Hautes Terres Communauté
www.hautesterres.fr

Crédit photo CD15-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

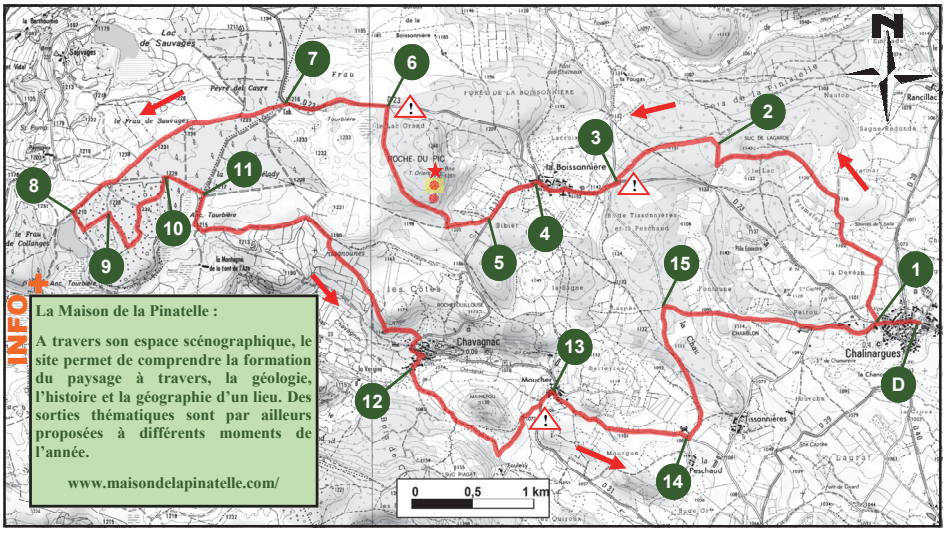

CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.

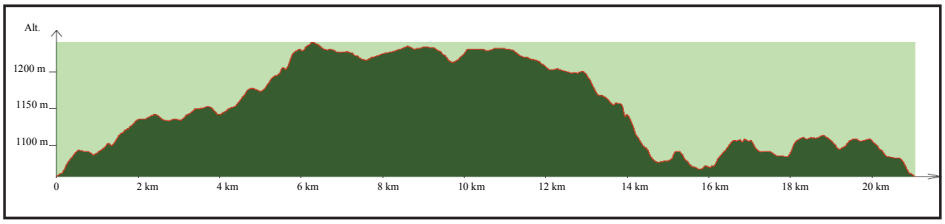

D Le départ est donné à Chalinargues, place de la Mairie.
Remonter la RD23 sur environ 150 mètres en direction du village.
Traverser le carrefour et prendre en face en direction de Chavagnac / La Boissonnière.

1 Dans la montée, après les abreuvoirs, prendre la piste à droite. Continuer tout droit sur environ 500 mètres. Au carrefour, prendre à gauche la piste du Suc de la Garde. Après environ 350 mètres, prendre à droite, parcourir à nouveau la même distance, et, à l'intersection, prendre à gauche.
Rester sur cette large piste sur environ 1,2 km. Au croisement, prendre à droite et parcourir environ 200 mètres.

2 A l'intersection suivante, prendre à gauche un chemin herbeux qui progresse dans le bois.
Après un bon kilomètre récupérer la RD 23 (⚠ route circulée).

3 Prendre à droite et poursuivre jusqu'à la Boissonnière.

4 Au carrefour prendre à gauche la petite route en direction de Chavagnac. Parcourir environ 550 mètres.

5 A l'intersection, prendre à droite le chemin herbeux qui passe à main droite d'une habitation.Après environ 300 mètres tourner à droite.
Continuer tout droit sur ce chemin herbeux.
Après 300 mètres, atteindre un petit replat : possibilité de monter au sommet de la Roche du Pic (★1261 m), table d'orientation, vues sur les Monts du Cantal, le Cézallier, Le Puy de Sancy. Compter 600 mètres A/R et poussage sur 150 mètres pour accéder au sommet). Sinon poursuivre tout droit sur 1 km pour aboutir sur la RD23 (⚠ route circulée).

6 Prendre à gauche et suivre la route sur environ 800 mètres.

7 Au carrefour prendre à gauche et emprunter le chemin du Frau. Rester sur cette piste pendant 2 km (belles vues sur le plateau du Limon, le Peyre-Arse 1806 m).
Au niveau d'une cuvette, passer par la partie gauche du chemin en mettant pied à terre (travaux agricoles).

8 A l'embranchement, prendre la piste à gauche et parcourir environ 200 mètres en longeant l'étang du Frau à main droite.

9 A l'intersection, quitter la piste et prendre à gauche le chemin herbeux. Après environ 250 mètres, prendre à droite.
Parcourir environ 300 mètres puis tourner à gauche. Sur environ 750 mètres, traverser le bois puis longer le pré.

10 Arrivé à la piste, prendre à droite et continuer tout droit sur environ 360 mètres.

11 A l'intersection, prendre à droite entre le pré et la lisière de pins. Après environ 300 mètres, retrouver une grande piste puis la route qui ramène à Chavagnac.
Descendre dans le village et prendre à droite au niveau du four à pain.
A la placette, prendre à gauche et poursuivre sur environ 150 mètres.

12 A l'intersection prendre de nouveau à gauche. Rester sur cette large piste pendant environ 900 mètres puis prendre à gauche. Remonter jusqu'au hameau de Moucher (⚠ route circulée).

13 Juste après le grand corps de ferme, prendre à droite et rester sur ce bon chemin pendant environ 1250 mètres.

14 A la croix monumentale, prendre à gauche la piste du bois de la Peschaud. La suivre sur 1,2 km.

15 Au carrefour, prendre à droite le chemin qui ramène à Chalinargues.

Pour une randonnée sans souci

Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires VTT, signification :

Les itinéraires VTT sont numérotés et la couleur du numéro indique le degré de difficulté du tracé :

Vert : très facile,
Bleu : facile,
Rouge : difficile,
Noir : très difficile.

La couleur de fond de la balise indique le type d'espace sur lequel l'itinéraire est aménagé :

Jaune : espace local,
Marron : parc naturel régional,
Rouge : grande traversée ou itinéraire de plus de 80 km

Le positionnement de la balise indique la direction à suivre :

Tourner à droite

Tourner à gauche

Continuer tout droit

Dans certains secteurs des panneaux directionnels peuvent intégrer les balises VTT :

Infos +

Avant de partir :
- contrôler le VTT,
- prévoir un kit de réparation.

Le port du casque est très fortement recommandé.

En moyenne montagne, la progression d'un VTTiste est d'environ 8,5 km/h, en VAE 15 km/h.

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser… Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- **se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,**
- **emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),**
- **éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,**
- **ne pas quitter les sentiers balisés,**
- **ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,**
- **ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,**
- **refermer les clôtures à la traversée des pâturages,**
- **ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,**
- **ne pas fumer ou faire du feu,**
- **ne pas camper,**
- **ne cueillir aucune plante,**
- **en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,**
- **En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.**

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes… Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes Hautes Terres Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.